



## District de Maine et Loire de Football

# COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES

### PROCES VERBAL N° 01 – SAISON 2023/2024

Réunion du :	28/08/2023
Présidence :	BLANCHET Alain
Présent(s) :	AUBERT Carole, BOURCIER Michel, HERAUD Myriam,
Assiste :	ROBERT Delphine
Excusé(s) :	ROBERT François

#### 1. Présentation des nouveaux membres

Le Président Alain BLANCHET, en fonction depuis cette saison, présente les 2 nouveaux membres (Myriam HERAUD et Carole AUBERT) et leur souhaite la bienvenue.

En lien avec Delphine ROBERT, le rôle et les attentes de cette commission sont rappelés.

#### 2. Délégués représentant les clubs de District à l'AG LFPL

Suite à l'arrêt d'Alain FROGER (pour raisons personnelles) et de Frédéric PAUVERT (Président du club de Pellouailles Corzé FC dont l'équipe fanion a été promue au niveau régional), une élection de 2 délégués (1 titulaire et 1 suppléant) aura lieu lors de l'Assemblée Générale du District du vendredi 15 septembre 2023.

Ceux-ci seront élus pour la mandature, soit jusqu'au 30 juin 2024.

Un appel à candidature avait été lancé le 19 juin dernier pour postuler avant le 15/08/2023.

La Commission prend connaissance des 2 candidatures reçues :

NOM-Prénom	Club
LEGRAS Pierre	Membre individuel
PAGE Thibault	Allonnes Brain UF

Après vérification, la Commission valide les candidatures ci-dessus.

La commission rappelle que le jour du vote, la présentation de la licence 2023/2024 (papier ou numérique) sera exigée au moment du pointage.

Par ailleurs, en cas d'absence du président du club, son représentant (obligatoirement du même club) devra être muni d'un pouvoir signé du président.

En l'absence de ces documents, le boîtier de vote ne sera pas remis au représentant du club.

### 3. Vœu d'un club

La commission prend connaissance du vœu émis par le club de Tillières ARC (05/06/2023) visant à demander la possibilité pour un club non engagé en championnat futsal, de participer à la Coupe de l'Anjou Futsal.

La Commission dit le vœu recevable mais le transmet toutefois au Comité de Direction pour étude et décision quant à la nécessité de le présenter ou non au vote de l'Assemblée Générale du 15/09/2023.

Pour rappel, lors de la convocation adressée aux clubs le 13 juillet, les clubs avaient été invités à déposer leurs vœux au plus tard 1 mois avant l'AG, soit le 15/08/2023.

### 4. Divers

- AG du 15/09/2023 : Alain BLANCHET, Président de la CSOE, prendra la parole préalablement au vote des délégués. Les membres présents (Michel BOURCIER et Myriam HERAUD) seront présents dans la salle de pointage pour veiller à la présentation et au contrôle des pièces obligatoires.
- AG Elective : elle se déroulera le 21/06/2024. La CSOE se réunira au préalable pour l'étude des listes déposées.

<b>Le Président</b>	<b>Le Secrétaire de Séance</b>
M. BLANCHET Alain	Mme ROBERT Delphine